

Le rôle des parlementaires maliens dans la préparation des rapports nationaux aux organes de traités et dans le suivi de leurs recommandations



Séminaire à l'intention des membres de la Commission parlementaire des droits de l'homme et des autres acteurs sociopolitiques, organisé conjointement par l'Union interparlementaire (UIP), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), en collaboration avec l'Assemblée nationale du Mali

Bamako, 26 -28 FEVRIER 2008

Résumé

Du 26 au 28 février 2008 s'est tenu dans la Salle Kumablon de l'Azalai Grand Hôtel de Bamako, le séminaire national sur le rôle des parlementaires maliens dans la préparation des rapports nationaux aux organes de traités et dans le suivi de leurs recommandations. Organisé conjointement par l'Union Interparlementaire (UIP) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) en collaboration avec l'Assemblée nationale du Mali, le séminaire a enregistré la participation d'une cinquantaine de personnes dont des parlementaires et fonctionnaires de parlements, des représentants du gouvernement et de la commission nationale des droits de l'homme, et des membres de la société civile.

Le Séminaire national dont le but est de promouvoir le rôle des parlementaires maliens dans la préparation des rapports nationaux aux organes de traités et dans le suivi de leurs recommandations, poursuit les objectifs suivants :

- informer les parlementaires du corpus juridique régissant les droits de l'homme ;
- les familiariser avec le mécanisme de fonctionnement des organes de traités ;
- faire l'état des lieux de l'application des principaux instruments internationaux et régionaux auxquels le Mali est partie ;
- faire l'état des lieux de la mise en œuvre des recommandations des organes de traités ;
- identifier le rôle que peuvent jouer les parlementaires dans la mise en œuvre de ces recommandations et créer une expertise parlementaire nationale ;
- élaborer une stratégie nationale dans le cadre de l'implication des parlementaires dans les travaux des organes de traités relatifs aux droits de l'homme ;
- permettre une synergie entre les parlementaires et les autres acteurs principaux, notamment les membres la société civile.

Trois points principaux ont été traités pendant les activités en modules sur la base des recommandations des organes de traités. Ce sont : la discrimination à l'égard des minorités, la discrimination à l'égard des femmes et le développement et le plein épanouissement de l'enfant.

A la fin des travaux, les participants ont élaboré différentes stratégies - court, moyen et long termes. Celle relative au court terme fera l'objet d'un suivi au cours du deuxième séminaire national en novembre 2008.

Conclusions

A l'initiative conjointe de l'Union interparlementaire, du Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme et en collaboration avec l'Assemblée Nationale du Mali, des députés et leurs collaborateurs, des représentants du gouvernement, de la CNDH et des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ont participé à Bamako, du 26 au 28 février 2008, au séminaire national sur le rôle des parlementaires maliens dans la préparation des rapports nationaux aux organes de traités et dans le suivi de leurs recommandations.

Organisé dans le cadre de la seconde phase du projet lancé par l'Union interparlementaire sur le rôle des Parlements dans l'application des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, ce séminaire a donné aux participants l'opportunité de prendre connaissance des règles juridiques qui régissent les droits de l'homme. Il leur a également permis de s'informer des mécanismes de fonctionnement des organes de traités et de prendre davantage conscience de la nécessité de leur participation effective aux différents processus de promotion et de protection de droits de l'homme.

A cet effet, les parlementaires ont reconnu leurs obligations de concourir par des actions quotidiennes et permanentes à la satisfaction des droits et libertés individuelles. Ils ont aussi réaffirmé leur foi aux valeurs fondamentales de liberté, d'égalité et au renforcement de l'Etat de droit.

Durant trois (03) jours de débats fructueux, les participants ont échangé sur les questions relatives à la protection à la défense des droits de l'homme. Suite aux différentes informations fournies par les experts dans leurs présentations, les parlementaires ont exprimé leur engagement d'assurer, dans le cadre de leurs pouvoirs constitutionnels, la pleine jouissance des droits aux populations. A cet égard, afin de permettre au parlement d'aborder la question des droits de l'homme de façon efficace, les participants ont recommandé la mise en place d'une Commission chargée des questions des droits de l'homme au sein de l'Assemblée nationale. Dans le même ordre d'idée, les participants ont souligné la nécessité d'une diplomatie parlementaire qui renforce le rôle du parlement dans sa mission de défense et de promotion des droits de l'homme.

En outre, ils ont préconisé le renforcement d'une approche inclusive à travers l'équité du genre, l'écoute des points de vue des groupes politiques minoritaires et la société civile. Ils ont souhaité que l'Assemblée nationale établisse avec cette dernière des rapports de travail. Cependant, les participants ont relevé le risque pour la société civile de perdre sa liberté d'action dans ce type de rapport. Pour ce faire, ils ont indiqué qu'elle doit veiller à conserver son autonomie afin de faire un travail objectif.

Les participants ont déploré les retards que le Mali accuse dans le dépôt de ses rapports nationaux aux organes internationaux et régionaux. Pour pallier à ce déficit, les participants se sont engagés à permettre au Mali de présenter ses rapports dans les délais prévus.

Dans le cadre de la mise en œuvre des instruments ratifiés par le Mali, les participants ont suggéré de faire l'état des lieux de l'harmonisation des instruments internationaux et régionaux avec la législation nationale.

Les participants ont reconnu qu'au-delà de leurs fonctions classiques de vote de loi, de budget et du contrôle de l'exécutif, les parlementaires jouent un rôle social non-inscrit dans ses missions. Ils ont souhaité un renforcement de la communication à propos de ce rôle pour qu'il

soit compris de l'administration. En outre, les participants se sont engagés à produire une évaluation annuelle de l'action parlementaire et sa publication dans un « Rapport législatif ».

Les participants ont manifesté leur vive préoccupation par rapport à des pratiques telles que la peine de mort et l'excision en cours au Mali. Afin d'aborder ces questions de façon efficace en vue d'une adoption de textes législatifs en leur faveur, les participants ont souligné la nécessité d'un débat social précédé d'une meilleure sensibilisation des populations et surtout des leaders religieux.

Les participants ont relevé que les parlementaires ne disposent pas de moyens financiers adéquats dans l'exécution de leurs missions. Afin de favoriser une meilleure formation des députés, les parlementaires ont recommandé l'inscription dans le budget du parlement la prise en charge d'experts.

Les participants ont poursuivi leurs travaux en modules sur trois thèmes à savoir : la discrimination à l'égard des minorités, la discrimination à l'égard des femmes et le développement et le plein épanouissement de l'enfant.

Concernant le premier thème, tout en reconnaissant la difficulté de parler des minorités au Mali, les participants ont souligné la nécessité de nuancer et de définir de façon rigoureuse le mot « minorité ». Afin d'identifier ces groupes vulnérables, les participants ont recommandé l'établissement de statistiques et la diffusion d'informations sur les mesures que le gouvernement met en œuvre pour pallier aux difficultés auxquels ils sont confrontés. Cette diffusion d'information présente l'avantage de faire savoir que ces groupes vulnérables sont pris en compte dans les priorités de l'action gouvernementale.

Ils ont en outre insisté sur l'articulation de la question des groupes vulnérables avec les dispositions institutionnelles et le droit à la solidarité.

Par rapport à la problématique de la discrimination à l'égard des femmes et de la question de l'excision, les participants ont recommandé de prendre des mesures appropriées en vue de la réduction de la violence familiale. En outre, ils ont préconisé l'interpellation du gouvernement par rapport à l'insuffisance de la volonté politique quant au Code des personnes et de la famille et la loi d'orientation de l'éducation relative à l'accès égal des filles et des jeunes femmes à tous les niveaux d'enseignement. Tout en reconnaissant les pesanteurs socioculturelles au Mali, les participants ont suggéré l'adoption des textes de loi interdisant la pratique de l'excision.

Concernant le développement et le plein épanouissement de l'enfant, les participants ont recommandé à l'Etat d'intensifier ses efforts pour appliquer la Convention sur les droits de l'enfant et de collaborer avec les différents cercles et régions pour rendre conformes les lois et règlements avec la Convention.

De façon générale, Les participants ont exprimé le souhait que les parlementaires et leurs collaborateurs soient associés aux processus de négociation de nouveaux instruments afin de prendre conscience de l'impact que ces instruments pouvaient avoir à moyen et à long terme tant au plan politique et économique qu'au plan socioculturel.

Les participants se sont par ailleurs engagés à prendre des initiatives pour que leur parlement soit associé à la préparation des rapports nationaux et représenté dans les délégations qui vont les soumettre aux organes conventionnels, ce qui leur permettrait de mieux comprendre les

observations finales et les préoccupations de ces organes. Enfin, ils ont insisté pour que les recommandations des organes conventionnels soient transmises au parlement, pour leur permettre d'en débattre et de prendre les mesures nécessaires à leur mise en œuvre et leur suivi, tant au niveau législatif qu'à celui du contrôle de l'exécutif.

Ayant reconnu la pertinence et l'importance du séminaire, les participants ont invité l'Union interparlementaire et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à renouveler ce genre d'initiatives qui permettent le renforcement des compétences du Parlement dans le domaine de la promotion et de la défense des droits de l'homme.

Enfin, ils ont exprimé leur sentiment de profonde gratitude à la Commission permanente des lois constitutionnelles – législatives – justice et institutions de la République l'Assemblée Nationale pour la réussite du séminaire. Ils ont en outre remercié l'Union interparlementaire, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour avoir initié ce projet, et le Fonds des Nations Unies pour la démocratie pour son soutien financier.

Fait à Bamako, le 28 février 2008.